



8 mars : dans les médias aussi, obtenir l'égalité femmes-hommes

Alors que les femmes représentent 48% des 34 476 journalistes carté.es en France en 2021, les dernières statistiques ([lire ici](#)) de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP) confirment que ces dernières sont sur-représentées parmi les plus précaires d'entre nous.

Les journalistes CDD ou pigistes sont en effet à 53% des femmes et le taux est de 51,5% pour les journalistes privé.es d'emploi. A l'inverse, on ne trouve que 19,5% de femmes parmi les titulaires d'une carte de directrice ou directeur de média.

Comme le rappelle le dossier du N°84 de *Témoins*, la revue du SNJ-CGT ([lire ici](#)), les inégalités professionnelles entre femmes et hommes constatées dans les entreprises existent également dans la presse et les médias : précarité plus forte, salaires inférieurs, sous-représentation dans les postes à responsabilité et de terrain...

Les femmes sont aussi confrontées à des préjugés et des mythes sur le journalisme, liés une vision masculine du métier. *Témoins* se penche également sur le traitement médiatique des violences sexistes et sexuelles ou encore sur la place faites aux femmes dans les organisations syndicales.

Parce que la persistance des inégalités et discriminations envers les femmes dans le monde de la presse et des médias est inacceptable, le SNJ-CGT appelle les journalistes à participer nombreuses et nombreux à la grève féministe du 8 mars, ainsi qu'aux manifestations et initiatives organisées partout en France.

Comme le revendique la CGT ([lire ici](#)), cette mobilisation doit être un des moyens pour :

- Obtenir l'égalité salariale.
- Permettre aux femmes l'accès à la formation professionnelle. \
- Revaloriser les métiers à prédominance féminine. \
- Lutter contre la précarité et les temps partiels subis. \
- Adapter la charge de travail au temps de travail. \
- Que les salarié·e·s à temps partiel aient les mêmes avantages en termes de prime, promotion, avancement, que les salarié·e·s à temps complet. \

- Réduire le temps de travail à 32 heures sans perte de salaire pour permettre à toutes et tous de mieux équilibrer la vie au travail et hors travail mais aussi équilibrer le partage des tâches domestiques. \
- Obtenir des droits à congés familiaux. \
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles, et surtout les prévenir.

L'égalité femmes-hommes, proclamée « grande cause » du quinquennat Macron, mérite bien mieux que des gadgets tels que « l'index d'égalité salariale », mis en place en 2018, qui cumule défauts, limites et même effets pervers, comme l'ont notamment souligné nos camarades de la CGT Radio France ([lire ici](#)).

Montreuil, le 3 mars 2022.